

# Séance du Conseil Municipal

en date du

## 15 décembre 2021

*L'an deux mil vingt-et-un et le quinze du mois de décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René VALORGE, Maire.*

*Présents : M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, Mme CARRENO Mercedes, Mme MATHOU Bénédicte, M. BALTHAZARD David, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. SECCO Nicolas, Mme THEVENET Aurélie, M. DELANGLE Francis,*

*Absente excusée : Mme PEGUET Jennifer*

*Secrétaire de séance : M. DELANGLE Francis*

*Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des présents.*

## I. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS EXTERIEURES ET DELEGATIONS DU MAIRE

### ➤ *SIEL*

Jean-François DEMURGER relate l'Assemblée Générale du Syndicat qui s'est tenue en visio conférence. Il a été présenté la préparation du budget 2022 ainsi que le dispositif du plan de relance qui permet de bénéficier d'une majoration des aides de l'Etat sur les travaux des bâtiments publics.

Il détaille le programme Roc 42 qui consiste à installer des points de collecte sur des bâtiments communaux pour transmettre des informations aux objets connectés et précise que le déploiement du Très Haut Débit est terminé sur le Département.

Concernant le groupement d'achat d'énergies auquel la commune participe, celui-ci regroupe 331 adhérents pour l'électricité, 111 pour le gaz ; 20 pour le bois et 1 pour les plaquettes de bois.

Pour l'électricité, le contrat a été renouvelé avec un tarif garanti sur une année, en raison des fluctuations importantes du prix de l'énergie.

Le SIEL travaille actuellement sur le géoréférencement des réseaux avec un budget prévisionnel de 3,5 millions d'euros sur 3 ans.

### ➤ *Ateliers Convention Territoriale Globale*

Alexandra DUCROT fait la synthèse des ateliers qui ont été organisés par Charlieu-Belmont Communauté dans le cadre de la Convention Territoriale Globale 2022-2024.

Ces ateliers ont fait apparaître 4 axes de travail :

-améliorer le service aux familles avec un soutien à la parentalité,

- poursuivre et enrichir le partenariat en direction des jeunes,
- affiner les services auprès des personnes les plus fragiles,
- poursuivre la dynamique autour de la vie locale.

### ➤ *Conseil Municipal des Enfants*

Brigitte BAJARD et Béatrice FARABET font le compte-rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du Conseil Municipal des Enfants. Elles expliquent que cette réunion s'est déroulée avec le même formalisme qu'une réunion de Conseil Municipal classique, et notamment la signature d'une feuille d'émargements.

L'ordre du jour de cette réunion était consacré à une réflexion autour d'un projet réalisable dans la commune. Les conseillers municipaux enfants ont présenté leurs projets et le Conseil Municipal des Enfants a voté pour retenir 2 projets.

Le 1<sup>er</sup> projet retenu a été la mise en place d'actions pour lutter contre les mégots de cigarettes, le 2<sup>ème</sup> projet sera consacré à l'organisation d'un concours de fabrication de cabanes à oiseaux.

Elles font un bilan positif de cette première réunion, avec beaucoup de projets et des échanges très intéressants.

### ➤ *Rencontre avec Monsieur TISSOT*

Céline DECHAVANNE et René VALORGE expliquent qu'ils ont rencontré M. Jean-Claude TISSOT, Sénateur de la Loire, pour discuter des différents projets de la commune ainsi que des sujets d'actualités qui concernent les collectivités.

Monsieur TISSOT a évoqué une possibilité de financement par l'Etat pour le terrain de foot dans le cadre du programme « Equipements Sportifs de Proximité », sous réserve que les conditions d'accès à cette aide soient remplies.

### ➤ *Inspection d'Académie*

René VALORGE fait le compte rendu de la réunion qui s'est tenue en mairie de Mars avec les Maires des communes de Chandon, Villers, Cuinzier, Mars et l'inspecteur et le directeur d'Académie.

Les représentants de l'Académie nouvellement nommés se sont présentés et ont fait part de leur volonté d'un travail commun entre les différentes communes.

### ➤ *Projet Terrain de foot synthétique*

Céline DECHAVANNE rappelle qu'une visite des terrains de foot synthétiques de Monistrol sur Loire a été organisée avec les conseillers municipaux volontaires et des membres de l'ESD Foot. Elle indique que cette visite a permis de voir les deux types de terrain proposés à Saint Denis : le terrain « liège » et le terrain « pur sable ». Les 2 techniques sont intéressantes et ont chacune leurs avantages et leurs inconvénients. Le terrain « liège » semble néanmoins plus confortable à l'usage, mais les terrains visités étant très récents, cela n'a pas permis d'avoir un retour sur plusieurs années d'utilisations.

Une nouvelle visite à Lamure sur Azergues qui possède un terrain liège depuis plusieurs années sera organisée afin d'avoir plus de recul.

## II. DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT

### ➤ *Enveloppe de solidarité*

David BALTHAZARD présente les projets retenus par la commission bâtiments et explique au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la réalisation de travaux de rénovation de la porte de l'église et du portail du cimetière qui sont en mauvais état. Il propose également de prévoir la réfection des courts de tennis dont le revêtement est endommagé.

Il présente les devis correspondant qui s'élèvent à 13 122,80 € HT pour l'ensemble de ces travaux.

Il propose au Conseil Municipal de prévoir ces investissements pour 2022 et indique que ceux-ci pourraient être éligibles à une aide financière du Département dans le cadre de l'enveloppe cantonale de solidarité allouée par les Conseillers Départementaux.

Le Conseil Municipal approuve la réalisation des travaux tels que proposés et sollicite une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

### ➤ *Programme de Voirie 2022*

Jean-François DEMURGER présente au Conseil Municipal le récapitulatif des travaux de voirie qui sont à programmer, avec un ordre de priorité en fonction de l'urgence. Il propose de retenir pour le programme 2022 la réfection de voies suivantes : la Place de Verdun, le chemin Albert Mazot, la rue du 8 mai et le parking de Clair Vallon et présente le détail des travaux.

Il indique que le Département apporte une aide financière au titre de la voirie communale et rurale selon une enveloppe répartie par les Conseillers Départementaux du Canton et invite le Conseil Municipal à définir le programme 2022 de voirie afin de pouvoir se positionner pour cette subvention.

Le Conseil Municipal approuve le programme de voirie 2022 tel que présenté et sollicite pour une aide financière auprès du Département pour la réalisation de ces travaux.

### ➤ *Enveloppe Territorialisée 2022*

Jean-François DEMURGER explique au Conseil Municipal que la commission « Bâtiments Communaux » propose de procéder à la réhabilitation du restaurant scolaire en 2022. En effet, la toiture de ce bâtiment présente des fuites et nécessite d'être refaite. Par ailleurs, la ferme principale de la charpente doit être renforcée pour assurer la pérennité du bâtiment et le plafond devra de ce fait être remplacé. Afin de réhabiliter de façon globale et durable ce bâtiment qui n'a pas été rénové depuis sa construction en 1984, il est également prévu de refaire les peintures et les sols et de procéder au remplacement des fenêtres afin d'améliorer l'isolation énergétique du bâtiment.

Il présente au Conseil Municipal les devis correspondants et indique que ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention du Département dans le cadre de l'enveloppe territorialisée.

Le Conseil Municipal approuve le programme de réhabilitation du restaurant scolaire comprenant la réfection de la toiture et de la charpente, le remplacement du plafond, des travaux de peinture et de pose d'un revêtement de sol, ainsi que le remplacement des fenêtres et sollicite auprès du Département la subvention maximum possible au titre de l'enveloppe territorialisée 2022.

### **III. ADHESION AU SIG GEOLOIRE ADRESSES**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère au SIG Géoloire mis à disposition par le SIEL depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cet outil permet notamment un accès au cadastre informatisé, au PLU, aux plans des réseaux (électricité, gaz, éclairage public, ...) et aux données de la matrice cadastrale.

Il indique que l'adhésion à ce service arrive à échéance au 31 décembre 2021 et il propose de la renouveler aux mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 6 ans, soit au tarif annuel de 240 €.

### **IV. PERSONNEL : PASSAGE AUX 1607 HEURES AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

René VALORGE rappelle au Conseil Municipal que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures et un retour obligatoire aux 1607 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tard.

Toutes les collectivités doivent délibérer pour détailler l'application des 1607 heures annuelles dans chaque service.

Le projet de délibération a été transmis au Centre de Gestion et le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable lors de sa dernière réunion.

Il présente au Conseil Municipal l'organisation des horaires de travail dans chaque service ainsi que le projet de délibération qui ne modifie pas les horaires de travail actuels pour la plupart des agents.

Le Conseil Municipal approuve la délibération pour l'application des 1607 heures de travail annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 telle que présentée.

### **V. FRICHE CENTRE-BOURG : POINT SUR L'AVANCEE DU DOSSIER**

Céline DECHAVANNE fait le compte-rendu de la réunion en visioconférence avec Maître FERRAND du Cabinet Petit qui a pour mission d'analyser et de sécuriser la future procédure de rétrocession de la friche.

Après analyse du dossier, Maître FERRAND a confirmé que la procédure de concession d'aménagement est la mieux adaptée.

Une proposition de délibération sera soumise prochainement au Conseil Municipal pour valider le recours à la concession d'aménagement, puis valider le cahier des charges de la consultation et lancer la consultation.

Céline DECHAVANNE précise également qu'une rencontre a eu lieu avec l'aménageur Novim afin de leur présenter le site, et que ces derniers se sont montrés intéressés par le projet.

## VI. POINTS SUR LES PROJETS 2022

Concernant les projets communaux, René VALORGE indique que les projets de travaux 2022 ont été établis pour les demandes de subventions et seront validés par le Conseil Municipal lors du vote du budget.

Au niveau de la vie associative, celle-ci est au ralenti depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire. Aussi, afin de remobiliser les habitants et de recréer du lien, René VALORGE propose au Conseil Municipal de lancer un projet interassociatif pour l'été 2022 à définir en fonction des conditions sanitaires.

La commission Vie Associative organisera une réunion des acteurs de la vie locale afin de réfléchir à un projet en fonction idées et des souhaits de chacun.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

### Le Conseil Municipal

- **Discute** des articles à insérer dans le bulletin municipal « La vie de Saint Denis » 2022 dont la parution est prévue pour fin janvier
- **Regrette** de ne pas pouvoir organiser la cérémonie des vœux du maire en raison du contexte sanitaire et décide de transmettre une carte de vœux à tous les habitants
- **Est informé** de la proposition du SDIS 42 pour l'organisation d'une formation à la gestion de crise qui permettrait de mettre en application le Plan Communal de Sauvegarde, et propose de retenir 2 dates pour cette formation à destination des conseiller municipaux.

Le Maire,  
René VALORGE